AR Prefecture
024-242400052-20191213-2019_6_25-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

Communauté de communes PERIGORD LIMOUSIN

Extrait du registre des délibérations
COMMUNAUTE DE COMMUNES
PÉRIGORD LIMOUSIN
Séance du 13 décembre 2019

2019-6-25

Département de la DORDOGNE

Arrondissement de NONTRON

Lieu de réunion du Conseil :
Vaunac

Date de la convocation et envoi de la note de synthèse :
02 décembre 2019

Nombre de membres :
En exercice : 38
Présents : 31
Pouvoirs : 5

Président : Bernard VAURIAC

Etaient présent(e)s

Mesdames : Lucienne LAUMOND, Michèle FAURE, Béatrice HAGEMAN, Bernadette LAGARDE, Dominique MARCETEAU, Annick MAURUSSANE, Isabelle HYVOZ, Céline DEQUANT, Céline BAUDESSON, Nathalie GRANERI

Messieurs : Jean-Louis FAYE, Francis MARCHEIX, Paul MEYNIER, Claude CAMELIAS, Francis SEDAN, Bernard VAURIAC, Didier GARNAUDIE, Pascal MAZEAUD, Philippe LACHAUD, Jean-Claude JUGE, Philippe BANCHIERI, Patrick FLEURAT LESSARD, Jean-Patrick CHAUSSADAS, Philippe FRANCOIS, Alain GARNAUD, Claude BOST, Benoit MOUTON, Raphaël CHIPEAUX, Pierre-Yves COUTURIER, Jean-Marc BUISSON, Gilbert CHABAUD

Absents et excusés : Thérèse CHASSAIN (a donné pouvoir à Philippe BANCHIERI) Michel AUGEIX (a donné pouvoir à Isabelle HYVOZ), Nicola ROBERTS (a donné pouvoir à Céline DEQUANT), René (Paul) CHEVAL (a donné pouvoir à Michèle FAURE), Michel REBIERE (a donné pouvoir à Pascal MAZEAUD), Marc PASCUAL, Christiane DESPAGES,

M. Jean-Claude JUGE est désigné secrétaire de séance

Contrat de ruralité : projets pays Nontronnais et Dronne et Belle

Madame la Sous-Préfète a informé la Communauté de communes, que la Communauté de communes Périgord Nontronnais, lors de la signature du contrat de ruralité en 2017, avait proposé les projets suivants à financer sur le contrat de ruralité :

- vélo route voie verte
- stade,
- château de Nontron,
- projet de covoiturage.

Si le projet de l'acquisition du siège de la CC est abandonné et le projet de l'OT subventionné sur la DETR, les 4 opérations ci-dessus sont confirmées.

La Communauté de Communes souhaite intégrer en plus, pour les années à venir, au titre du contrat de ruralité dans le cadre de l'objectif "développer l'attractivité du territoire" les actions suivantes :
- l'acquisition et des travaux pour un bâtiment technique,
- le cours d'eau souterrain RINO,

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication

AR Prefecture
024-242400752-20191213-2019_6_25-DE
Reçu le 18/12/2019
Publié le 18/12/2019

- l'aménagement d'une zone d'activités sur la commune de St Martial de Valette
- une maison de l'eau

La commune de Nontron, intégrée dans la communauté de communes Périgord Nontronnais, souhaiterait quant à elle intégrée au contrat de ruralité la "politique métier d'art". Il s'agit en effet de renforcer l'attractivité du territoire en soutenant son développement économique, culturel et touristique.

La Communauté de communes Dronne et Belle souhaite également intégrer des projets.

Mme la sous-préfète demande à la Collectivité de bien vouloir délibérer sur ces nouveaux projets, si vous en êtes d'accord.

PROJETS

Communauté de communes Dronne et Belle :
-Projet de valorisation du site touristique de l'Abbaye de Brantôme en Périgord.
-Projet d'aménagement de l'ancienne usine Marquet à Villars.

Communauté de communes Périgord-Limousin :
- Pas de projets supplémentaires

Communauté de communes Périgord-Nontronnais :
-vélo route voie verte
- stade,
- château de Nontron,
- projet de covoiturage.
- acquisition et des travaux pour un bâtiment technique,
- le cours d'eau souterrain RINO,
- aménagement d'une zone d'activités sur la commune de St Martial de Valette
- une maison de l'eau
- intégration politique des métiers d'art
- suppression des opérations acquisition du siège de la CC et office de tourisme intercommunal

Communauté de Communes Isle Loue Auvézère en Périgord :
- Pas de projets supplémentaires

Le Conseil de communauté, après en avoir délibéré, à l'unanimité,
- ***DECIDE de se prononcer favorablement sur les projets proposées par les Communautés de communes dans le cadre du contrat de ruralité.***

Le Président certifie exécutoire le présent acte compte tenu de sa publication et de sa transmission en Sous-Préfecture

Le Président,
Bernard VAURIAC

Fait à Thiviers, le 16 décembre 2019
Le Président,

Bernard VAURIAC

Communauté de Communes Périgord-Limousin 24800 THIVIERS

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Bordeaux dans les deux mois suivant sa publication